

Décision

Générale

colonial

Décision n° 283 6 mars 1953

n° 283 6

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

6 mars 1953

Numéro JO

n° 5 du 01/04/1953

Date du numéro

1 avril 1953

TEXTE INTÉGRAL

M. Noël (Thomas) est engagé pour compter du 6 mars 1953, à titre précaire et essentiellement révocable, en qualité de Comptable auxiliaire au salaire mensuel de trente-cinq mille francs (35.000 Fr.). L'intéressé est mis à la disposition du Chef du Service des Finances et de la Comptabilité, en remplacement numérique de M. Rajhonson, titulaire d'un congé administratif.